

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juillet 2022

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 144)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 686

présenté par
Mme Parmentier-Lecocq

ARTICLE PREMIER

À la deuxième phrase de l'alinéa 3, supprimer les mots :

« conformément aux dispositions du même article »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel